

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 14 juillet 2022

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ, Mélanie MORY, Marie-Christine DEBILDE, Julien BAUWENS et Luc DENAYER.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

- a) Approbation par la Tutelle des règlements relatifs aux redevances pour les demandes d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, et aux redevances sur la demande et la recherche de documents et/ou renseignements administratifs

Les conseillers prennent connaissance que la Tutelle a approuvé :

- le 9 juin 2022, le règlement relatif aux redevances pour les demandes d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement voté par le Conseil communal en date du 28 avril 2022.
- le 10 juin 2022, le règlement relatif aux redevances sur la demande et la recherche de documents et/ou renseignements administratifs voté par le Conseil communal en date du 28 avril 2022, à l'exception de la disposition concernant le certificat d'identité pour enfant étranger de moins de 12 ans contenue à l'article 4.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Suppression du sentier n° 47 à Péronnes - recours au Gouvernement wallon contre la délibération du Conseil communal relative à la voirie communale

Suite au recours au Gouvernement wallon contre la décision du Conseil communal du 24 mars 2022 décidant de la suppression partielle du sentier communal n° 47 à Péronnes, les conseillers sont informés que la suppression concernée est acceptée par le Gouvernement Wallon par arrêté du 29 juin 2022.

Un recours au conseil d'Etat est possible pour les personnes concernées.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Thierry DESMET

2. Zone de secours

Zone de secours Wapi – dotation communale 2020 – arrêté du Gouverneur du 21/06/2022 – recours auprès du Ministre de l'Intérieur

Le Président précise que, par Arrêté du 21 juin 2022, le Gouverneur de la Province de Hainaut a fixé le montant de la dotation communale 2020 à 489.369,97 €. Il est à noter que ce montant ne tient pas compte de l'intervention progressive de la Province de Hainaut dans le budget de la zone. Pour 2020, et conformément à la circulaire du Ministre DERMAGNE du 17 juillet 2020, l'intervention provinciale était fixée à 20 % du montant. Dès lors, la dotation communale 2020 de la Ville d'Antoing est de 405.009,68 € (calcul transmis par la zone de

secours). Cet élément n'occulte cependant pas que la clé de répartition fixée par le Gouverneur et son choix de pondérer le critère de population résidentielle à 97 % est disproportionné et porte préjudice à la Ville d'Antoing.

Il est proposé au Conseil Communal, à l'instar des décisions antérieurement prises par le Gouverneur pour fixer les dotations relatives aux exercices 2018 à 2021 :

- d'introduire, à l'encontre de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 21 juin 2022 fixant la dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde pour 2020, un recours auprès du Ministre de l'Intérieur sur base de l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au vu des arguments développés dans le projet de délibération, en lui demandant de déclarer recevable et fondé le recours introduit par la commune d'Antoing et en conséquence d'annuler l'arrêté du Gouverneur du 21 juin 2022.

Le Président ajoute qu'un courrier a été adressé, par les 5 Bourgmestres, au Président et au Commandant de la Zone de Secours afin d'obtenir divers renseignements permettant peut-être de revoir la clé de répartition.

Monsieur VINCENT signale que tout le monde ne comprend pas les réels enjeux mais, même si on a chaque fois gain de cause devant les juridictions, cela ne change finalement rien. Du coup, quel est l'intérêt de poursuivre ?

Le Président précise que la clé de répartition, telle qu'elle est, profite principalement aux 3 grosses communes au détriment des communes moyennes comme Antoing. Tournai économise ainsi près d'un million d'euros par rapport à l'ancienne clé de répartition. Dans le courrier adressé au Président et Commandant de la Zone, les renseignements demandés sont : le nombre et le type d'interventions par commune, le temps moyen d'intervention par commune (et pas uniquement pour les ambulances), le nombre d'interventions accomplies par la zone en dehors de son territoire et le nombre d'interventions accomplies par une autre zone sur le territoire de la Wapi ainsi que leurs coûts.

Monsieur VINCENT signale craindre, qu'avec une autre clé de répartition, on obtienne finalement un montant encore plus élevé. Antoing est une commune plus problématique que Rumes ou Brunehaut. On a le TGV, la Dorsale Wallonne, l'Escaut, 6 sites Seveso, de l'industrie lourde,... Ainsi, si le Gouverneur donne plus de poids au critère « risques », cela serait défavorable à Antoing.

Le Président précise que diverses pistes sont étudiées par les communes qui ont introduit les recours. Toutes se sont positionnées pour la poursuite de ces recours malgré le délai imparti et la période des vacances.

A la question de Monsieur VINCENT sur les coûts engendrés par ces recours, le Directeur Général rappelle que les frais d'avocat sont partagés entre les communes puisqu'elles ont toutes désigné le même. Par ailleurs, les dépens sont dus par celui qui perd et nous avons donc perçu certaines sommes. On peut estimer les coûts à environ 1.000 € par recours.

A l'intervention de Monsieur CHEVALIER, le Directeur Général précise que le Gouverneur n'explique pas pourquoi il donne un poids aussi important au critère population résidentielle. La loi stipule que ce critère doit avoir un poids d'au moins 70 % mais le Gouverneur n'explique pas pourquoi il le fixe à 97 %, réduisant ainsi le poids de tous les autres critères à peu de choses.

Monsieur VIVIER estime qu'Antoine a été bien trop laxiste dans ce dossier. Nos pompiers sont partis et la caserne fermée définitivement. Aujourd'hui, le Président de la zone, qui n'est autre que le Bourgmestre de Tournai, se frotte bien les mains puisque sa commune paie moins. Jusqu'où allons-nous suivre le Président de la zone ?

Par 9 voix pour, 4 contre (Messieurs VINCENT, VIVIER, VERSCHEURE et MAHIEU) et 1 abstention (Madame BOCQUET), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Questions orales

Monsieur VINCENT précise, qu'en date du 30 juin, il a pu faire, en compagnie de l'échevin de l'enseignement, la visite des différents bâtiments scolaires et rencontrer par la même occasion les 2 directeurs. A l'issue de ces visites, il y a deux points sur lesquels Monsieur VINCENT voudrait revenir.

Quelle mesure comptez-vous prendre afin de pallier à terme à l'absence de réfectoire à Calonne et à Fontenoy ? Enfin, l'école de Fontenoy mériterait un sacré rafraîchissement, notamment pour ce qui concerne les faux-plafonds. Est-il possible de débloquer un budget rapidement ? C'est peut-être du détail mais c'est important pour l'image que nos écoles ont envers les parents qui doivent choisir l'école où ils vont mettre leur(s) enfant(s).

Monsieur DUDANT précise que la réfection des faux-plafonds sera confiée à la main d'œuvre communale, qu'il tient ici à remercier pour la qualité du travail accompli dans les différentes implantations scolaires. En ce qui concerne les cantines, le Collège y réfléchit. Pour Fontenoy, la menuiserie permettra peut-être d'apporter une solution mais une extension pourrait aussi être envisagée. Il faut voir si l'augmentation du nombre d'élèves va perdurer dans le temps. C'est ce qui est le plus difficile à appréhender. La réflexion est également en cours pour Calonne. Chaque année, un budget est prévu pour l'entretien des bâtiments scolaires et la main d'œuvre communale profite des périodes de congés scolaires pour effectuer ces travaux. C'est ainsi que des travaux de peinture ont été entrepris récemment dans l'aile maternelle de l'école de Péronnes. C'est aussi la main d'œuvre communale qui a transformé les deux appartements situés au-dessus de l'école de Fontenoy en classes.

Monsieur VINCENT signale que le point positif est qu'il n'y ait plus de classes dans des containers. Il est à espérer que l'on ne doive plus revivre cela car les conditions de travail y sont mauvaises et ces containers sont par ailleurs très énergivores. Même si, tant à Fontenoy qu'à Calonne, ces modules ne servent plus que pour les repas, il faut trouver une solution à terme. Il est évident que le nombre d'élèves dans une école est très fluctuant mais il faut voir sur le long terme. Une salle en annexe de ces deux écoles ne serait pas du luxe. Et celle-ci,

comme à Péronnes, pourrait aussi servir, à l'occasion, de local pour l'une ou l'autre association locale.

Le Président signale qu'une partie de l'ancienne menuiserie pourrait apporter une solution, le reste sera aménagé pour permettre de faire vivre le village.

Monsieur VERSCHEURE s'étonnant qu'il n'y ait pas de réfectoire à l'école de Calonne, Monsieur DUDANT précise que le réfectoire est installé dans les modules extérieurs afin d'éviter l'utilisation de classes pour ce faire. Cela facilite l'organisation globale de l'école. Les écoles disposent de quoi réchauffer les plats qui sont livrés mais il n'y a pas de cuisine proprement dite pour faire les repas dans nos écoles.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« La superbe nouvelle annoncée par le Prince Edouard de Ligne sur notre télévision régionale »

La semaine dernière, lors d'une interview sur l'ouverture de « Your Nature ».

Deux bonnes nouvelles annoncées lors du reportage :

- A partir du premier août, le restaurant sera ouvert à tous.

- Dans un avenir proche, des « pass » à la journée seront possibles sur le site.

Avez-vous plus de précisions sur les horaires d'ouverture du restaurant ?

Avez-vous plus de précisions sur les « pass » journée proposés ?

Par rapport aux sports, attractions, tarifs, y aura-t-il aussi des tarifs préférentiels ?

La piscine sera t'elle incluse dans les pass ? Quelles seront les attractions ?

Y aura-t-il un nombre limité de visiteurs par rapport aux personnes hébergées ?

Toutes ces questions feront un bien fou à une grande partie de la population qui demande depuis des années à pouvoir visiter et profiter du site. Si, en plus, la population pouvait être accueillie sur un parking correct et sur le site de Your Nature, ce serait parfait. »

Le Président précise que le restaurant sera ouvert 7 jours/7 midi et soir sans réservation préalable obligatoire. Un numéro y dédié sera communiqué prochainement. L'entrée se fera via une grille d'accès côté TYC. Le restaurant sera ouvert entre 12 et 14 h le midi et 18 à 21 h 30 le soir. Le bar sera également accessible avant et après le repas. Le parking se fera de ce côté et Your Nature passera une convention avec le SPW pour l'aménagement de ce dernier. A la question de Monsieur VIVIER, le Président ajoute que les citoyens qui veulent se rendre au restaurant ne peuvent pas entrer dans le site même et ne peuvent dès lors pas bénéficier du parking de l'entrée principale à Your Nature. Monsieur VIVIER estime que cet accès sera dangereux.

Le Président signale que le pass sera mis en place à dater du 01/09/2022. Les prix seront de 90 €/adulte ou 55 €/enfant entre 3 et 12 ans (gratuit pour les moins de 3 ans). Les visiteurs devront se faire enregistrer à l'entrée principale et recevrons un bracelet « journée ». Les gens auront, dans ce cas-ci, accès au site complet. Les habitants d'Antoing auront droit à une réduction de 15 % sur ce pass. Celui-ci sera disponible à l'administration communale. Le citoyen devra ensuite s'inscrire sur internet ou par téléphone au jour qui lui convient et selon les disponibilités. Ce pass donnera droit à :

- Un accès aux piscines durant 2 heures (transat compris) ;
- La pratique de 5 disciplines : minigolf, padel terrestre, archerie-tag, paddle nautique et canoë/kayak
- Un crédit restaurant de 40 €/adulte et 25 €/enfant

En cas de pluie, des activités indoor seront proposées en remplacement. Le centre devrait pouvoir accueillir une cinquantaine de visiteurs par jour. L'ouverture du site se fera de 10 à 22 h.

Monsieur VIVIER signale que c'est une bonne nouvelle pour la piscine mais maintient que le parking prévu pour l'accès au restaurant est inquiétant.

Le Président précise que Your Nature devra passer une convention avec le SPW qui est propriétaire des lieux. Par rapport aux désagréments constatés ces derniers temps, un contact a été établi avec la police fluviale qui va renforcer ses contrôles. Il ajoute que la rue du Canal n'est actuellement pas accidentogène mais y poser des ralentisseurs est impossible vu son étroitesse.

Monsieur VIVIER estime qu'il y passe entre 500 et 1000 personnes par jour à pied ou à vélo. Le passage de voitures va inévitablement amener du danger pour les usagers lents.

Madame BOCQUET signale qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les personnes qui en ont les moyens. 67 € par adulte et 42,50 € par enfant c'est beaucoup pour un antoinien. Le débat revenant sur l'accès à une piscine publique, le Président signale qu'un projet devrait voir le jour sur le Grand Large de Péronnes. Une réunion est prévue fin août à ce sujet et une piscine flottante sera envisagée.

Monsieur VINCENT signale ne paimer les effets d'annonce. Il y a un an, on parlait d'une plage artificielle surveillée, aujourd'hui d'une piscine flottante. Le Président rappelle que Your Nature a une obligation de compensation et ce projet pourrait l'être. En ce qui concerne la plage artificielle, l'importance des bassins du Grand Large ferait que le sable serait irrémédiablement emporté dans le plan d'eau d'où l'idée d'une piscine flottante.

Monsieur VINCENT signale qu'il existe des piscines provisoires sur Bruxelles, cela vaudrait peut-être la peine d'aller voir leurs solutions.

Monsieur VIVIER précise que le meilleur endroit pour installer un lieu de baignade sur le Grand Large est en face de Your Nature. Cela permettrait d'éviter tout conflit avec les pêcheurs et les voiliers. Mais c'est en cet endroit qu'est désormais envisagé le parking pour le restaurant, endroit où les promoteurs de Your Nature ne voulaient pas de voitures précédemment... Monsieur VIVIER insistera sur cet endroit lors de la réunion prévue le 24 août prochain.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 10.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS